



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le jeudi 13 décembre 2018 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI**
4. **FINANCES**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins Caisse de la Rivière Neigette
 - 5.2 Rémunération d'employés(ées) cadres
6. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **CORRESPONDANCE**
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

- 5.1 Demande au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins Caisse de la Rivière Neigette

2018-12-355

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2018-12-356



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Luce a l'intention de passer à la phase 2 du projet de réaménagement de l'ancienne église du secteur Luceville, en y relocalisant la bibliothèque de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une consultation publique et que l'acceptabilité sociale de celui-ci est acquise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'une demande soit présentée à Desjardins Caisse de la Rivière Neigette, dans le cadre de son Fonds d'aide au développement du milieu, à hauteur de 175 000 \$.

Le directeur général, monsieur Jean Robidoux est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet effet.

2018-12-357

5.2 Rémunération d'employés(ées) cadres

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu que les salaires de madame Nancy Bérubé, monsieur Gilles Langlois et monsieur Jean Robidoux soient augmentés de 2 % pour l'année 2018 et de 2 % pour l'année 2019.

Il est entendu que la Municipalité aura recours à une ressource externe pour évaluer plus précisément la rémunération qui devrait s'appliquer à ces fonctionnaires.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

2018-12-358

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maité Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maité Blanchette Vézina
Maire

Maité Blanchette Vézina
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier